

## COMMUNIQUE PRESSE

Nice, le 2 juin 2026

# Université Côte d'Azur et la Direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes s'engagent pour accompagner les doctorants et chercheurs internationaux

Université Côte d'Azur et la Direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes ont signé deux conventions de partenariat le 1<sup>er</sup> juin visant à renforcer à la fois l'accompagnement des publics internationaux et les liens entre formation universitaire et pratiques professionnelles dans le domaine fiscal.



### Un accompagnement dédié aux doctorants et chercheurs internationaux

La première convention prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique pour les doctorants et chercheurs internationaux d'Université Côte d'Azur et de ses partenaires. Chaque année, lors de la campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu, la DDFIP 06 proposera une demi-journée d'information et d'assistance.

Organisé en collaboration avec le Welcome Center de l'université, ce dispositif comprend :

- une présentation des obligations fiscales par un agent de la DDFIP ;
- un accompagnement aux démarches déclaratives ;
- une médiation linguistique afin de faciliter la compréhension des procédures.

Cette initiative vise à simplifier les démarches administratives de publics souvent confrontés à des systèmes fiscaux différents, et à renforcer la qualité de leur accueil sur le territoire.

### **Une collaboration renforcée au cœur des formations en droit**

La seconde convention vient approfondir les liens entre École Universitaire de Recherche Lex Société, la Faculté de droit et science politique d'Université Côte d'Azur et la DDFiP 06.

Elle prévoit l'intervention d'agents de la DDFiP au sein de formations de Master en droit public et en droit privé, apportant ainsi leur expertise professionnelle au plus près des enseignements académiques. Ces contributions pourront également s'étendre à la participation à des colloques et journées d'étude organisés par les centres de recherche.

Par ailleurs, cette convention organise la participation des étudiants du Master 1 Droit public, parcours Droit et procédures fiscales de l'entreprise, à la campagne annuelle de déclaration de l'impôt sur le revenu. Intégrée à leur cursus sous forme de stage pratique, cette immersion permet aux étudiants de mettre en application leurs connaissances, de se confronter à des situations réelles et de mieux appréhender leur futur environnement professionnel.

### **Un partenariat au service de l'attractivité et de la professionnalisation**

À travers ces deux conventions, Université Côte d'Azur et la DDFiP 06 affirment leur volonté commune de renforcer l'attractivité du territoire, d'améliorer l'accompagnement des publics internationaux et de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Ces conventions, conclues pour une durée de quatre ans (2026-2030), s'inscrivent dans une dynamique partenariale durable entre les deux institutions.

#### **À propos d'Université Côte d'Azur**

Université Côte d'Azur est l'une des 9 universités françaises "Ide" intensive en recherche et à fort rayonnement international. Structurée autour de composantes internes novatrices, les Ecoles Universitaires de recherche, dont les responsabilités sont accrues pour une plus grande agilité, Université Côte d'Azur adosse l'ensemble de ses missions de formation et d'innovation à l'excellence de sa recherche. Son fort ancrage au territoire azuréen en fait l'un des moteurs de son modèle de croissance. Membre fondatrice de l'alliance européenne Ulysseus, Université Côte d'Azur est porteuse d'un Cluster d'Intelligence Artificielle (Cluster 3IA Côte d'Azur 2030) et dotée de partenariats majeurs avec les grands acteurs nationaux et internationaux de la recherche.

Contact presse :

Université Côte d'Azur : Delphine SANFILIPPO - 07 86 84 98 13 - [com.presse@univ-cotedazur.fr](mailto:com.presse@univ-cotedazur.fr)

#### **A propos de la DDFiP des Alpes-Maritimes**

La Direction départementale des Alpes Maritimes fait partie du réseau de la Direction générale des Finances publiques qui est implantée sur l'ensemble du territoire. Elle assure des missions au cœur des politiques publiques : établir et recouvrer l'impôt, lutter contre la fraude fiscale, tenir la comptabilité de l'État et des collectivités et établissements publics, offrir des prestations d'expertise et de conseil financier aux collectivités et aux entreprises, contrôler et exécuter les dépenses publiques.

Elle assure le pilotage et l'animation de 47 services territoriaux (dont les services des impôts des particuliers, les services des impôts des entreprises, les services de gestion comptable, les brigades de vérification...) qui agissent au plus près et au bénéfice des usagers particuliers et professionnels, et des partenaires publics et privés.

Contact presse :

DDFiP des Alpes-Maritimes : Frédérique MICHAUD – 06 09 98 53 37 – [frederique.michaud@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:frederique.michaud@dgfip.finances.gouv.fr)